

Séance du 8 DECEMBRE 2022 – Délibération n°162

L'an deux mil vingt deux et le huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	29	25

Date de la convocation
08/12/2022

Date d'affichage de la convocation
30/11/2022

Secrétaire de séance : Isabelle TAJAN

Présents : ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX) - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET) - BOURREL Thierry (pouvoir à Caroline JARROUSSE) - CARNAC André (pouvoir à Françoise CAPUS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - MARTY Nathalie (pouvoir à Mariana FOS) – RAGOT Annie - LABRO Isabelle -

Objet :

VENTE DE TERRAIN : LE CANTABEL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1,
Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 112-8 et 141-3,
Vu l'avis des domaines du 6 décembre 2022

Considérant

- La demande d'acquisition par Monsieur Guy CONSTANS d'une emprise communale de 210 m², située au droit de sa parcelle section WN1 au Cantabel, dépendant du domaine public communal
- Que cette emprise n'est pas affectée à l'usage direct du public ni à un service public et ne présente aucune utilité pour la commune
- La sollicitation de l'avis des domaines

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 25 voix (Mathieu CONSTANS ne prenant pas part à la délibération) :

- Donne un avis favorable à cette acquisition
- Constate le déclassement du domaine public de ladite emprise de 210 m²
- Autorise la cession de cette emprise au profit de Monsieur CONSTANS Guy au prix de 210 euros.
- Précise que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

